



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**Contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine
à la consultation de la Commission européenne
sur une vision à long terme pour les zones rurales**

**Répondre aux défis
des territoires ruraux
dans leur diversité en faisant
converger les outils européens
au service
du développement rural**



Décembre 2020

La Région Nouvelle-Aquitaine salue la volonté de la Commission européenne de se forger une vision à long terme pour les zones rurales. Première Région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine est aussi une région rurale, avec 54% de sa population vivant dans une commune peu dense ou très peu dense (35% en France). La Région Nouvelle-Aquitaine est particulièrement attentive à soutenir chaque territoire en fonction de ses spécificités, et s'assure de leur insertion dans la dynamique régionale.

par Néo Terra, le Green Deal est d'accompagner au l'effort de transition en écologique et agricole Aquitaine à l'horizon

De plus, la sécurité alimentaire dépend notamment des liens entre éleveurs) et vétérinaires.

environnementales, animales et

mis en évidence par le concept One Health. La désertification des zones rurales, présente donc un risque économique, environnemental et sanitaire non négligeable. Il faut donc préserver les compétences, notamment vétérinaires, afin de lutter contre cela. Des actions sont à mener pour permettre à ces professions (éleveurs, vétérinaires...) d'atteindre une rentabilité suffisante à leur maintien, la formation de professionnels. En Nouvelle-Aquitaine, la Région a ainsi créé une école vétérinaire rurale (à Limoges) afin de répondre à ces enjeux.

Il nous paraît essentiel que la dimension rurale soit intégrée dans l'ensemble des politiques publiques de manière transversale.

Au niveau européen, c'est en s'appuyant sur les Régions, proches des territoires ruraux et de leurs populations, que l'Union européenne peut intervenir pour répondre aux défis auxquels sont confrontés ces territoires.



Cette dynamique est aussi portée

néo-aquitain, dont l'objectif travers de onze ambitions, termes énergétique, de la Nouvelle-2030.

sanitaire de notre des zones rurales, et agriculteurs (notamment

Les santés végétales,

humaines sont ainsi liées, comme

Dans la perspective souhaitée de la mise en place d'un agenda rural européen, il nous apparaît impératif d'éviter deux écueils :

- **Le premier écueil consiste à vouloir** définir une catégorie générale dite « rurale », qu'on distinguerait d'une autre catégorie toute aussi générale dite « urbaine », en considérant qu'il s'agit de catégories homogènes. Or, ce n'est pas le cas, il existe une diversité de territoires ruraux comme il existe une diversité

de territoires urbains, qui font face à des problématiques différenciées. A titre d'illustration, les caractéristiques, les dynamiques démographiques ou économiques, les opportunités et les menaces qui pèsent sur un territoire rural proche géographiquement d'une ville moyenne ou d'une grande ville diffèrent très sensiblement d'un autre territoire rural plus isolé. Les contextes macro-régionaux impactent également fortement la vie des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux (les dynamiques démographiques des parties Ouest et Sud de la France, par exemple, sont bien plus favorables que celles du Nord-Est, pour toutes les catégories de territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains).

- **Le deuxième écueil consiste à envisager** le développement des territoires en fonction d'une sorte de division du travail entre des territoires urbains qui auraient vocation à se spécialiser sur des activités productives ou de services innovantes et mondialisées, et des territoires ruraux qui auraient pour mission de se focaliser sur des fonctions nourricières et récréatives. Or, les territoires à faible densité accueillent aussi en leur sein des activités innovantes et mondialisées, qu'il convient de documenter et de soutenir. A titre d'élément de preuve, on observe une surreprésentation de l'industrie dans les territoires dits ruraux, l'industrie y pèse sensiblement plus que l'activité économique en général.



Entreprise BATI-RENOV

A

agir pour la ruralité implique une vision globale de l'ensemble des besoins divers

des habitants des territoires ruraux, territoires de vie à part entière, en désisolant les acteurs locaux : chefs d'entreprises, agriculteurs, maires, associations, etc. Leurs habitants souhaitent trouver un emploi proche de leur lieu de résidence, accéder en proximité aux équipements et aux services indispensables : la santé, l'éducation et la formation, les loisirs et la culture..., se déplacer facilement et bénéficier de moyens de communication numériques performants.

C'est le sens de la politique d'aménagement du territoire déployée par la Région Nouvelle-Aquitaine, coordonnée par un pôle dédié, dénommé « DATAR » en référence à la DATAR nationale, créé en 2016 pour favoriser, en proximité avec les acteurs locaux, l'émergence de projets porteurs de développement. La Région s'attache, dans le cadre de sa politique contractuelle, à soutenir chaque territoire en fonction de ses spécificités, à travers une action différenciée en termes de mobilité du quotidien, de tiers-lieux, de maisons de santé, de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, de tourisme et d'économie de proximité, de soutien aux agriculteurs ou encore aux équipements sportifs et culturels...

L'adoption de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) participe de la stratégie régionale pour les territoires ruraux et leur insertion dans la dynamique régionale. Ses dispositions visent en effet à lutter contre la déprise territoriale et à assurer le « bien-vivre » dans les territoires : fluidifier les échanges et les déplacements, assurer le dynamisme et le maintien des activités en centres-villes, espaces de lien social et d'accès aux services et aux équipements, résorber les déserts médicaux,





Marché Place du café des Arts, ville de Parthenay (79)

Pour illustrer cet engagement, nous souhaitons partager la mise en place de deux dispositifs néo-aquitains qui tendent vers l'objectif de la prise en compte des territoires ruraux dans leur diversité.

- **D'une part, la prise en compte des petites centralités intermédiaires dans les zones « rurales »** à travers un dispositif spécifique en faveur de la revitalisation, dont l'objectif est de résorber le sentiment de déclassement territorial, et de redonner du sens à la fonction de centralité des bourgs et petites villes au sein des territoires. Ces petites centralités sont soumises pour certaines à de multiples problématiques : baisse de la démographie, vieillissement de la population, vacance du logement importante, inadaptation/insalubrité du logement, perte de services publics et de services privés à la population, etc. La revitalisation soutient la mise en œuvre d'un projet de territoire structurant au bénéfice du renforcement des fonctions de centralité du centre-bourg du territoire sur les questions commerciales et de services au public. A titre d'exemple cela peut concerner le soutien aux maisons de santé, tiers-lieux, halles et marchés, pépinières commerciales, etc. L'objectif de ce dispositif est de contribuer à maintenir une armature urbaine constituée de petites villes et bourgs faisant fonction de centralité pour le territoire. L'accompagnement régional dédié à la revitalisation des centres bourgs complète les politiques sectorielles régionales portées au titre du logement, du développement économique et environnemental, de la formation, etc.

- **D'autre part, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un « Cluster Ruralités »**, outil régional au service des élus et des habitants des ruralités. Il se définit comme un espace de recherche-développement sur la région Nouvelle-Aquitaine qui doit être à la fois une structure en capacité de générer des projets innovants sur les territoires ruraux, mais aussi d'accompagner et valoriser les acteurs porteurs de projets en milieu rural. Il se veut à la fois espace d'échange et de débat sur les questions rurales en Nouvelle-Aquitaine et espace de valorisation et de partage des bonnes pratiques de développement local dans une logique de diffusion des démarches de projet.

Parmi les démarches opérationnelles engagées par le cluster : l'organisation d'un forum européen des ruralités dont la première édition a réuni à La Souterraine (Creuse) plus de 250 participants élus et acteurs locaux autour de tables rondes abordant les sujets liés au développement du monde rural ; l'amélioration de l'accès aux droits et à la justice en milieu rural dans le cadre d'une convention partenariale (2019/2020) avec les Cours d'appels régionales ; des appels à projets « Ruralités » dotés de 6 M d'euros pour la période 2019-2021 représentant à ce jour un soutien régional à de plus de 160 projets. Ainsi, un appel à manifestation d'intérêt « Expérimentation et innovation en milieu rural » est en cours jusqu'au 31 décembre 2020. Il a pour ambition, de soutenir et d'accompagner les initiatives d'intérêt général issues du monde rural. Il complète les actions de la politique de contractualisation avec les territoires, les actions engagées dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs et les aides sectorielles destinées au monde rural (maison de santé, tiers lieux...) en apportant une aide financière en investissement ou en fonctionnement. Il vise à faire émerger des projets innovants ayant une utilité sociale et économique avérée, un impact réel sur le territoire, une faisabilité démontrée pour les communes de moins de 3 500 habitants (hors unité urbaine). Les projets doivent être portés en collaboration entre une commune éligible et une association locale, composée d'habitants bénévoles.



Tiers-lieux La Chiffonnette - Gironde



Dispositif régional Cluster Ruralités



Ces exemples mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine nous semblent être l'illustration du type de soutien qu'il peut être intéressant de développer au niveau régional, national ou européen. Des expériences autour desquelles il pourrait être intéressant d'échanger tant avec les Institutions européennes que dans le cadre de partage de bonnes pratiques avec d'autres régions européennes.

Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine est Autorité de Gestion des fonds européens de développement rural (2^{ème} pilier de la PAC) et de la politique de cohésion (FEDER, FSE) et à ce titre particulièrement attentive à la mise en cohérence des crédits européens sur le soutien au développement rural.

Deuxième région en Europe pour la valeur ajoutée agricole, sa surface agricole utile (SAU) représente 4,2 millions d'hectares et la forêt 2,8 millions d'hectares (1^{ère} forêt cultivée française). L'agriculture de Nouvelle-Aquitaine offre un paysage d'une grande diversité avec notamment des zones de plaines valorisant les grandes cultures, des bassins de production viticoles et enfin l'élevage situé dans des secteurs où la culture des terres est plus difficile. Enfin, la Région se caractérise par ses 295 produits sous signes officiels de la qualité et de l'origine. Ainsi, pour accompagner notre territoire, la poursuite de la PAC y compris de son volet FEADER pour accompagner les zones rurales est essentielle. La démarche LEADER devra être poursuivie et développée sur des périmètres à reconsidérer le cas échéant. Par ailleurs, des convergences devraient être trouvées entre les fonds FEDER et FEADER, le cas échéant au sein d'un instrument unique au service du développement rural non agricole.

Enfin, c'est en s'appuyant sur les Régions, au plus proches des territoires ruraux et de leurs populations, que l'Union européenne peut intervenir pour encourager les innovations dans tous les domaines sur ces territoires. Trop souvent l'innovation est liée dans les discours aux activités dans les pôles urbains. Or les zones rurales sont aussi des territoires avec une forte présence industrielle et de nombreuses PME, dont les innovations doivent être valorisées, rendues visibles et accompagnées par les politiques de l'UE, notamment via les programmes de R&I de Horizon EUROPE et pas uniquement le FEDER. La coopération « d'égal à égal » et sans cloisonnement entre zones rurales et entre zones rurales et urbaines doit être promue au niveau de chaque région, mais également entre les régions européennes.

Un développement équitable et innovant des territoires passe aussi par l'accessibilité numérique et en termes de transports. A cet égard, le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) est indispensable et doit être doté financièrement, même si nous sommes conscients des contraintes budgétaires avec un budget européen à 1% et sans ressources propres.

EN CONCLUSION, LA DÉCLINAISON D'UN AGENDA RURAL AU NIVEAU EUROPÉEN DEVRAIT FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES ZONES RURALES DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT EUROPÉENNES.